



Fonds de Solidarité 'MySchool'

Le Comité de Gestion de l'Ecole Française du Cap a pris la décision d'établir le Fonds de Solidarité 'MySchool' afin de permettre à des étudiants, qui éprouvent des difficultés financières, de poursuivre leurs études. Celui-ci sera financé par les revenus obtenus à travers l'utilisation de la carte MySchool, dont l'entièreté des revenus sera dévouée au Fonds, sans pour autant que cette source de financement soit exclusive. D'autres sources (donations, etc.) pourront être envisagées.

Les candidatures des étudiants et de leurs familles souhaitant bénéficier du Fonds de Solidarité 'MySchool' seront examinées par un comité de sélection dont dépendra la décision finale quant à la sélection des bénéficiaires et le niveau de financement qui sera octroyé. Le financement représentera un pourcentage des coûts de scolarité qui sera établi par le comité de sélection en fonction des montants disponibles et du nombre de candidatures.

Critères d'obtention

L'accès au Fonds de Solidarité est ouvert à tous les étudiants souhaitant recevoir une aide financière partielle, quelle que soit leur nationalité ou leur âge. Les candidats devront:

- Avoir déjà été engagés dans le système scolaire français depuis un certain temps;
- Exprimer le désir de continuer leurs études dans le système scolaire français et en expliquer les raisons précises;
- Démontrer que leurs conditions financières constituent un obstacle sérieux à la continuation de leurs études (*la famille devant prouver que leurs revenus annuels totaux s'élèvent à > R 230,000*);
- Faire preuve d'excellence académique, ou tout du moins de potentiel académique honorable.

Renouvellement annuel

Les étudiants qui auront déjà bénéficié de soutien financier de la part du Fonds de Solidarité auront la priorité sur d'éventuels nouveaux candidats afin de continuer à recevoir ce soutien. Même si le renouvellement n'est aucunement garanti, le comité fera tout son possible pour assurer la continuation de ce soutien. Néanmoins, le soutien restera conditionné aux critères suivants:

- Les conditions financières de la famille du candidat demeurant un obstacle (la preuve devra en être à nouveau fournie via une nouvelle candidature);
- L'étudiant candidat doit atteindre dans chaque discipline le niveau requis pour le passage dans la classe supérieure ;

use your card
at our partner outlets

WOOLWORTHS

ToysRUs

Waltons

ENGEN

**ALTECH
NETSTAR**



kalahari.com

megamobi
designed for you



power24.co.za



- La disponibilité de fonds et le nombre de candidats.

Comité de Sélection

Le comité de sélection est composé de :

- Président du Comité de Gestion (CDG) de l'Ecole
- La personne dirigeant le sous-comité Ressources Humaines du CDG
- Le Directeur de l'Etablissement
- Un(e) représentant du corps enseignant de l'école

Processus

Les candidats devront soumettre un dossier de candidature auprès de l'école au plus tard avant le **29 février** de l'année de la rentrée scolaire pour laquelle elles/ils souhaitent avoir accès au Fonds de Solidarité. Les formulaires de candidature sont disponibles sur le site web de l'école (<http://www.ecolefrancaiseducap.co.za/fr>), sur demande soit par courrier électronique (info@efdc.co.za) soit à la réception de l'école, ou encore sur le School Communicator.

Les dossiers de candidature seront examinés pendant les mois de Mars et d'Avril suivants, période à laquelle les candidats et leurs familles seront appelés à motiver leur requête auprès du comité de sélection à une date convenue de commun accord.

Les décisions finales seront communiquées aux candidates et à leurs familles au cours du mois de Mai, afin qu'ils puissent préparer adéquatement la rentrée scolaire.

use your card
at our partner outlets

WOOLWORTHS

ToysRUs

Waltons

ENGEN

ALTECH
NETSTAR



kalahari.com

megamobi
designed for you

Quick
SHOP

power24.co.za